Communauté urbaine de Bordeaux
Ville de Gradignan

Aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville

Concours d'architecture et d'ingénierie

Pré-programme

Prescriptions fonctionnelles et urbanistiques

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

12/2010

provisoire | étape | définitif

Hangar G2 Bassin à flot n°1 quai Armand Lalande BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33 Fax : 33 (0)5 56 99 89 22 e-mail contact@aurba.org

Équipe projet

Chef de projet
José Branco

Équipe projet
Marie-Pierre Barré
Anne Carnac
Sylvain Charlier
Cristina Mata

Avec la collaboration de
Joëlle Martineau

Sommaire

1 | Objet du concours et contenu de la mission
1.1 Le cadre de la consultation
1.2 L'objet du concours
1.3 Les missions confiées au lauréat
1.4 Les compétences requises
1.5 Le calendrier et le montant prévisionnel des travaux

2 | Les enjeux et problématiques urbaines
2.1 Le centre ville et son rapport au territoire
2.2 L'aménagement de l'espace public dans la dynamique du projet urbain du centre ville

3 | Objectifs et orientations d'aménagement
3.1 Les objectifs fixés dans le cadre du projet de concours
3.2 Affirmer la valeur symbolique de la place Roumégoux et sa polyvalence d'usages
3.3 Offrir une nouvelle identité au cours du Général de Gaulle
3.4 S'inscrire dans une politique communale et communautaire d'harmonisation du paysage de l'espace public
3.5 L'approche environnementale préconisée

4 | Les prescriptions particulières
4.1 L'adaptation du plan local de circulation et les dessertes bus
4.2 La gestion du stationnement, des arrêts et des livraisons
4.3 Le traitement des sols
4.4 Le choix des mobiliers urbains
4.5 Les plantations et le vocabulaire paysager
4.6 Les équipements complémentaires et superstructures, pérennes et provisoires
4.7 L'éclairage fonctionnel et la mise en lumière scénographique
4.8 La collecte des déchets

1 | Objet du concours et contenu de la mission

1 | Objet du concours et contenu de la mission

1.1 | Le cadre de la consultation

Le présent concours porte sur la requalification des espaces publics emblématiques du centre ville de Gradignan. Il s'agit d'engager une réflexion d'ensemble sur la place Roumégoux, espace identitaire et historique du centre-ville de la commune, ainsi que sur un réseau d'espaces connexes qui structure le site d'intervention.

Cette opération s'inscrit dans un contexte de projet urbain plus large, portant sur la restructuration du centre-ville (gestion du stationnement et soutien de l'activité commerciale, renforcement de l'habitat et restructuration des équipements publics, création d'espaces verts et de voirie, amélioration des déplacements tous modes..). Ce projet, aujourd'hui à l'étude (avancé en phase pré-opérationnelle) aborde également le traitement des interfaces avec les quartiers riverains ainsi que la mise en réseau des parcs et jardins communaux, éléments déterminants dans le fonctionnement de la ville.

Ces programmes majoritairement résidentiels, intègrent une nouvelle offre de services et commerces de proximité, organisés pour certains autour de nouveaux espaces publics (traités pour partie dans le cadre du présent concours). Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de renforcement des fonctions de centralité et d'attractivité commerciale aujourd'hui engagée sur la commune. Il anticipe par ailleurs la création future d'une desserte du centre-ville par le TCSP d'agglomération (pré-définition des corridors de desserte à l'étude).

Ce dernier projet devrait conduire à renforcer l'attractivité globale du centre-ville de Gradignan, tout en élargissant le périmètre de la centralité commerciale. L'affirmation d'un axe piéton deux roues entre les deux quartiers de Laurenzane et de l'Ermitage assurera un lien est/ouest fort entre le centre-ville, le secteur de l'hôtel de ville, et le terminus provisoire du TCSP. Ce projet aura pour effet de repositionner le centre de Gradignan au sein de la géographie métropolitaine. Il permettra de renforcer les relations avec d'importants équipements, tels que le campus universitaire et les centres hospitaliers régionaux.

La mise en service du TCSP, dont l'objectif prioritaire vise l'amélioration de l'accès au cœur de l'agglomération bordelaise, devrait s'accompagner à terme de la réalisation d'un parc de rabattement en amont du centre-ville (site du Pontet). Cet équipement devrait alléger à terme le transit sur le cours du Général de Gaulle (ancienne RN 10) et soulager les nuisances aujourd'hui observées sur le centre-ville (stationnement pendulaire, trafic routier, bruit..). Par ailleurs, le projet traitera de la requalification du cours du Général de Gaulle, axe de passage historique vers le centre-ville et principal itinéraire d'accès aux centre d'agglomération depuis les communes riveraines du sud de la métropole bordelaise. La place Roumégoux devient ainsi un site d'articulation majeur pour le projet d'ensemble porté par la commune.

Périmètre opérationnel
Périmètre complémentaire conception unique
Concours des espaces publics du centre ville de Gradignan
Proposition de périmètres d'intervention
a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine
N
50 m
COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB
code étude 10B661
dernière modification 01-12-2010
Source du fond : PLU de la CUB modifié novembre 2009 © SIGma CUB

1 | Objet du concours et contenu de la mission

De fait, ces différentes opérations entraînent une reconfiguration presque générale des espaces publics qui structurent aujourd'hui le centre de Gradignan. Afin d'améliorer les pratiques et le confort d'usage sur les espaces les plus fréquentés, la collectivité a souhaité engager un programme de réhabilitation des espaces emblématiques du centre-ville, dont la place Roumégoux est la pièce maîtresse. La revalorisation du cadre architectural et urbain constitue un enjeu majeur pour renouveler l'image de Gradignan et initier une dynamique à la mesure de l'attractivité reconnue de la commune.

1.2 | L'objet du concours

La présente consultation d'architectes-paysagistes, organisée par la Communauté Urbaine de Bordeaux en liaison avec la ville de Gradignan a pour objet de sélectionner le projet d'aménagement d'ensemble répondant le mieux aux attentes d'ordre urbanistique, fonctionnel, économique et qualitatif exprimées par la collectivité. Les concepteurs auront pour mission de proposer un parti global qui intégrera à la fois la dimension patrimoniale et symbolique du site, les nouvelles fonctionnalités circulatoires, les programmes bâtis du projet de renouvellement urbain et ses principaux espaces nouvellement crées, ainsi que l'ensemble des éléments qui confèrent au lieu une valeur emblématique à l'échelle communale (équipements, offre commerciale et pratiques publiques, particularités paysagère et architecturales...).

Il est demandé aux équipes concourantes (au nombre de 4) de faire des propositions sur le périmètre du projet qui distingue deux niveaux d'intervention :

- Un périmètre opérationnel, englobant pour les principaux espaces publics la place Roumégoux et ses abords immédiats, la séquence centrale du cours du Général de Gaulle, l'amorce des voies est-ouest assurant l'accroche du site central au secteur Laurenzane, le parking des Augustins - espace de première importance dans le fonctionnement commercial du centre-ville, enfin la place et le parvis de la Poste.

- Un périmètre de conception architecturale et paysagère (sur lequel la réalisation des ouvrages sera confiée à d'autres maîtres d'œuvres dans le cadre de l'opération publique d'aménagement ou des programmations de voiries communautaires). Ce dernier périmètre assure la transition avec les îlots du projet urbain. Les concepteurs s'exprimeront sur la conception (pré-dimensionnement des espaces publics, palette des matériaux employés, choix des mobiliers, essences plantées..) d'un nouveau square à l'arrière de l'église Saint-Pierre, d'espaces d'agrément en fond de scène de la place Roumégoux, du traitement de l'axe piétonnier assurant la liaison entre la place Roumégoux et le parc de l'Ermitage, des interfaces avec les anciens domaines reconvertis dans le cadre du projet urbain.

.

1 | Objet du concours et contenu de la mission

Les concepteurs auront pour mission les différentes composantes de l'espace public, (aménagements de surface, compositions végétales, mobiliers urbains, superstructures éventuelles, éclairage...) selon une approche privilégiant l'harmonie générale du vocabulaire des espaces publics existants, tout en anticipant sur la programmation ultérieure et/ou différée des espaces réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ensemble. Les concepteurs porteront également une attention particulière aux aménagements urbains réalisés à ce jour sur les venelles et les cours, publiques comme privées, aux abords de la place Roumégoux. Celles-ci contribuent largement à l'image du centre tel que perçu aujourd'hui.

Outre les aménagements de surfaces, les concepteurs auront à traiter plusieurs sujets dans le respect des exigences qu'impose une approche soucieuse du développement durable :

- les mobiliers fonctionnels (mâts d'éclairage, signalisation, protection des espaces piétonniers...) et de confort (bancs, corbeilles, sanisettes…) ;
- l'éclairage fonctionnel (des espaces de voiries et des espaces réservés aux piétons) ;
- la mise en lumière scénographique du site (principalement sur la place Roumégoux, l'église Saint-Pierre et les éléments identitaires du centre) ;
- le traitement paysager et le renouvellement éventuel des plantations existantes ;
- la gestion des terrasses en rive et plus généralement l'accueil des activités sur le domaine public (restauration et ventes commerciales, événementiel et manifestations culturelles, installations éphémères, etc.). Ces occupations tiendront compte de l'évolution du bâti en franges, côtés ouest et nord du parvis de la place ;
- la prise en compte de l'accessibilité aux équipements, commerces et services de proximité, ainsi que le stationnement sur voirie et sur les espaces de parkings répartis aux abords de la place Roumégoux ;
- les livraisons marchandises et enlèvements divers, compte tenu de l'intensité commerciale du centre de Gradignan (ex : arrêts livraisons, manœuvres des camions de la Poste, déchargements pour le commerce de détail et notamment les boutiques vestimentaires) ;
- la bonne insertion des différents éléments techniques et fonctionnels versés au programme de l'opération ;
- l'intégration environnementale et la gestion future du site, etc.

La nature des prestations graphiques et écrites demandées dans le cadre de la consultation seront précisées ultérieurement dans le programme définitif du concours.

1.3 | Les missions confiées au lauréat

A l'issu du concours, l'équipe lauréate se verra confier les missions suivantes :

- Mission niveau études préliminaires (EP) sur l'ensemble du périmètre (périmètres rouge et bleu).
- Maîtrise d'œuvre de type « infrastructures », mission témoin, sur l'ensemble du périmètre rouge, soit :
  Avant projet (AVP), Projet (PRO) ; Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ; Examen de conformité – visa (VISA) ; Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ; Assistance lors des opérations de réception (AOR).
- Mission complémentaire : Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier (OPC).
- Maîtrise d'œuvre de type « infrastructures », mission témoin pour les ouvrages relevant de la compétence ville sur l'ensemble du périmètre rouge portant sur les équipements de mise en lumière (complémentaire au mobilier d'éclairage fonctionnel), les végétaux, le mobilier urbain et autres superstructures.

1.4 | Les compétences requises

Pour remplir ces différentes missions, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Gradignan souhaitent s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire rassemblant au minimum les compétences suivantes :

- Un architecte inscrit à l'ordre des architectes, possédant des compétences avérées en aménagement urbain et disposant de références en études et production d'espaces publics urbains dans des contextes similaires au centre-ville de Gradignan (voir règlement de la consultation pour la nature des références exigées) ;
- Un paysagiste expérimenté en aménagement d'espaces publics urbains en sites constitués ;
- Un BET expérimenté dans l'aménagement d'espaces publics urbains (voirie, réseau divers, génie civil) ;
- Un concepteur en éclairage et scénographie nocturne.

Il est spécifié que le mandataire de l'équipe pourra être l'architecte ou le paysagiste.

Il est spécifié que le mandataire de l'équipe pourra être l'architecte ou le paysagiste.

1.5 | Le calendrier et le montant prévisionnel des travaux

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux prévue par la Communauté Urbaine de Bordeaux s'élève à 6 381 731 € HT soit 7 632 550,28 € TTC, hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

La désignation des équipes admises à concourir est prévue pour mars 2011. La remise des projets de concours se ferait à l'horizon de juin 2011.

2 | Les enjeux et problématiques urbaines

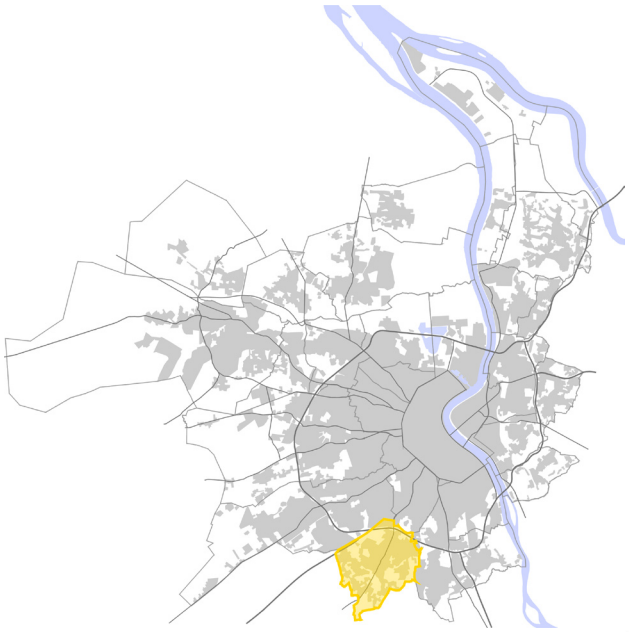

Localistion géographique de la commune au sein du territoire communautaire.

Le positionnement du centre ville - interface entre quartiers et grands domaines.

2 | Les enjeux et problématiques urbaines

2.1 | Le centre-ville et son rapport au territoire : redynamiser une centralité d'agglomération dans le respect de l'identité communale.

Une commune attractive dont le centre-ville doit gagner en rayonnement.

La ville de Gradignan, localisée au sud de l'agglomération bordelaise, compte un peu plus de 23 000 habitants et occupe une position géographique en interface avec les grands espaces naturels du sud girondin. Elle bénéficie d'une bonne accessibilité depuis le réseau autoroutier régional et la rocade de l'agglomération bordelaise. Axe de liaison historique, l'ancienne nationale 10 (itinéraire du chemin de Compostelle, identifié dès le XIIe siècle) a permis d'asseoir le développement urbain des différents quartiers autour du centre-ville. Riche d'un patrimoine architectural et paysager de premier ordre, Gradignan se distingue des autres communes de l'agglomération par l'offre en équipements et services, l'accessibilité aux centres d'emploi (zones d'activités de la CUB, Route des Lasers et parcs technologiques de premier plan, centres hospitaliers), la proximité des grands équipements métropolitains à l'instar du domaine universitaire. Son réseau de parcs et jardins, ses caractères paysagers lui confèrent une image de « ville verte ». Le cadre de vie et la qualité de ses quartiers confèrent une excellente attractivité sur le plan résidentiel et immobilier.

Sur le plan de l'organisation urbaine, la ville se caractérise par un territoire continu et cohérent, offrant une grande diversité dans les modes d'occupation. Ancienne commune rurale, Gradignan offrait encore au début du XXe siècle un important vignoble, couvrant la moitié de sa superficie. Le patrimoine paysager et bâti, bien que composé de typologies contrastées (domaines de chasse, grandes copropriétés, habitat pavillonnaire diffus ou urbanisme traditionnel continu...) est de nos jours unifié par la présence du végétal, qui joue un rôle déterminant dans la perception identitaire du territoire. Ce trait marquant est renforcé par l'existence d'une trame verte et paysagère de grande qualité, constituée d'espaces verts publics et de loisirs progressivement acquis par la commune. L'ossature de ce projet à l'échelle du territoire communal reste la vallée de l'Eau Bourde, véritable « épine dorsale » de l'armature des espaces naturels.

Dans la perspective de conforter cet atout, Gradignan souhaite exploiter notamment la continuité paysagère et fonctionnelle entre les différents espaces verts qui structurent son territoire (parcs et propriétés viticoles, plaines sportives, espaces thématiques...) et plus particulièrement avec le centre-ville. Cet objectif est poursuivi dans le cadre du concours d'espace public et plus globalement dans la perspective du projet urbain conduit sur le site central de la commune. Un concept de « boucle verte » devrait être développé à l'échelle du centre élargi et permettra de renforcer les liens d'usages entre les quartiers répartis de part et d'autre du cours du Général de Gaulle. Cette continuité assurera également la mise en réseau des parcs publics qui ceinturent le centre-ville – future trame pour le renforcement du réseau de mobilité douce.

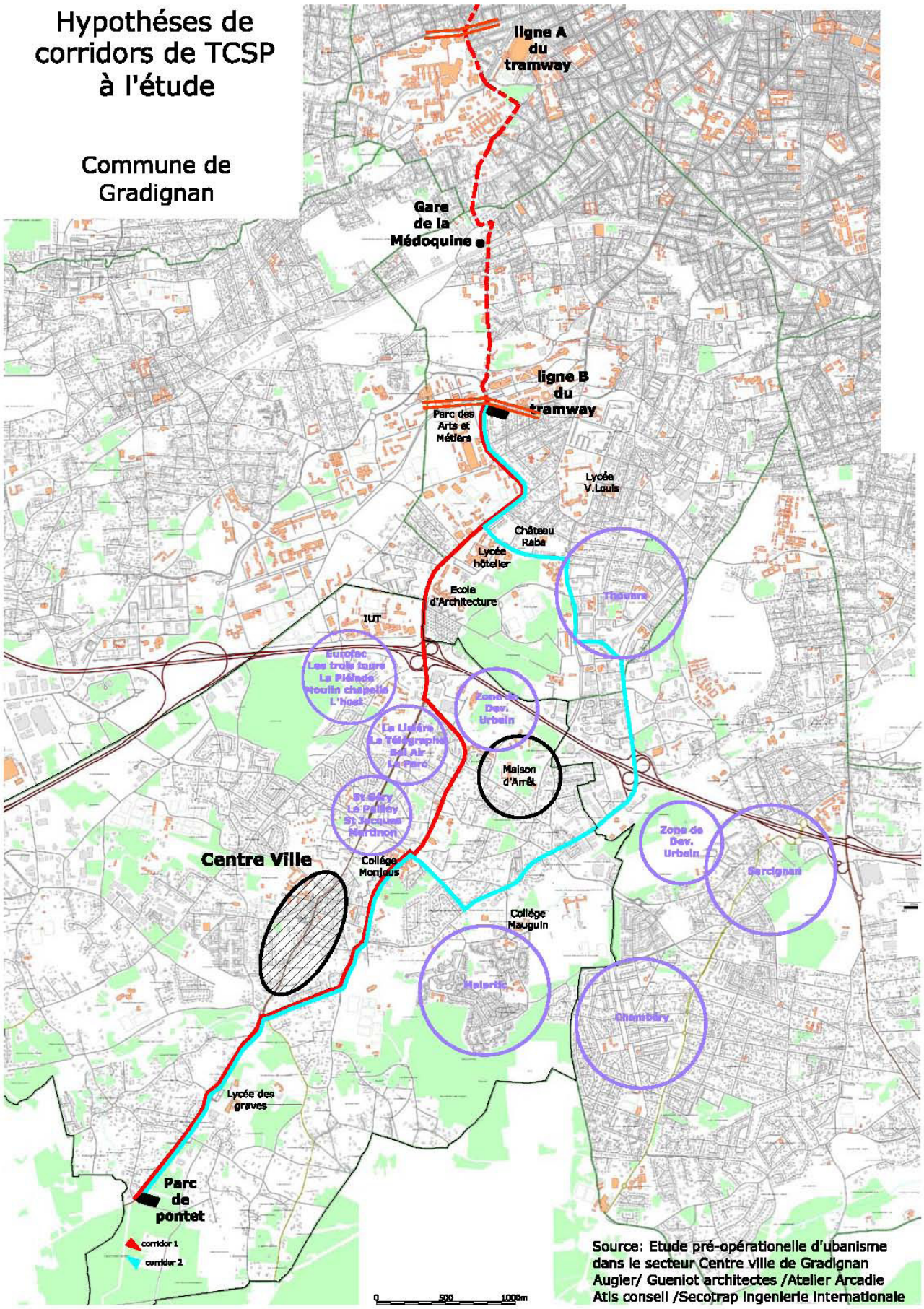
Hypothéses de corridors de TCSP à l'étude
Commune de Gradignan
ligne A du tramway
Gare de la Médoquine
ligne B du tramway
Parc des Arts et Métiers
Lycée V.Louis
Château Raba
Lycée hôtelier
Ecole d'Architecture
IUT
Eurofac
Les trois tours
La Pléiade
Moulin chapelle
L'hoat
Centre Dev. Urbain
La Lisière
Le Télégraphe
Bel Air
La Parc
Maison d'Arrêt
St Géry
Le Pailley
St Jacques
Martinon
Centre Ville
Collége Montaus
Zone de Dev. Urbain
Sarcignan
Collége Mauguin
Malartic
Chambéry
Lycée des graves
Parc de pontet
corridor 1
corridor 2
0
500
1000m
Source: Etude pré-opérationelle d'ubanisme dans le secteur Centre ville de Gradignan
Augier/ Gueniot architectes /Atelier Arcadie
Atis conseil /Secotrap ingenierie internationale

2 | Les enjeux et problématiques urbaines

A terme, les principaux enjeux de développement se concentrent à la fois sur le centre-ville doté d'un réel potentiel de renouvellement urbain; le secteur nord situé en bordure de rocade concerné par un programme immobilier de première importance (environ 820 logements), enfin la partie sud de la commune qui témoigne du caractère champêtre de ses espaces péri-urbains. Urbanisés autour d'anciens hameaux traditionnels et le long de chemins ruraux, les quartiers sud de Gradignan bénéficient d'une qualité de vie prisée. Ces quartiers offrent encore aujourd'hui un gisement foncier important, reliquat des vastes propriétés rurales préexistantes. S'agissant de ces derniers, l'étude d'urbanisme en cours d'élaboration devrait permettre d'élaborer une destination différenciée entre les secteurs d'habitat à privilégier, les espaces naturels ainsi que les espaces agricoles péri-urbains.

Le prolongement du TCSP vers le parc de rabattement du Pontet (au sud de la commune) permettrait d'insuffler une nouvelle dynamique de renouvellement urbain le long des franges du cours du Général de Gaulle.

Plus globalement, le territoire communal présente un contraste marqué entre les secteurs localisés au nord du centre bourg et les quartiers sud dont l'urbanisation pavillonnaire est plus diffuse. Le mode de développement résidentiel sous forme pavillonnaire de ces dernières décennies a pour partie pénalisé le centre-ville. Celui-ci n'a pu bénéficier d'une dynamique suffisante pour entraîner un renouvellement urbain progressif de ses tissus, qui lui aurait permis d'atteindre une taille et une densité suffisante. Aujourd'hui, il représente davantage une polarité communale qu'une véritable centralité urbaine métropolitaine qui ne reflète pas réellement le poids et le rayonnement de la commune au sein de l'espace communautaire.

Le centre-ville constitue donc un élément pivot dans l'organisation territoriale de Gradignan. Les projets structurants engagés ou projetés (opérations de renouvellement urbain, TCSP, équipements publics, soutien de l'activité commerciale) sont autant de « leviers » pour consolider le dynamisme du centre-ville et plus globalement de la commune.

PLACE ROUMEGOUX : Une icone du village français: La Place de l'église

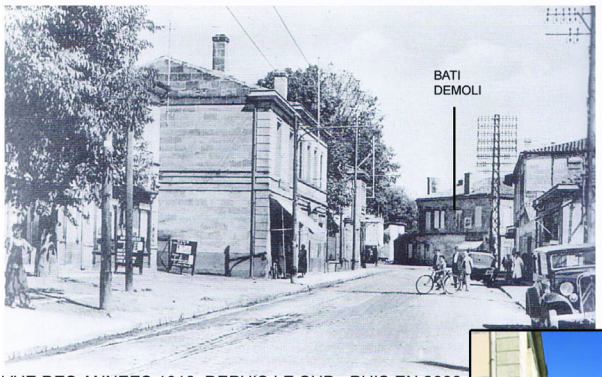

VUE DES ANNEES 1910 DEPUIS LE SUD , PUIS EN 2008

VUE AERIENNE 2006

VUE AERIENNE 1951

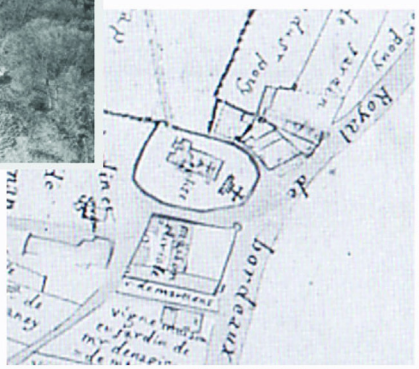

CARTE DU XVIII ème

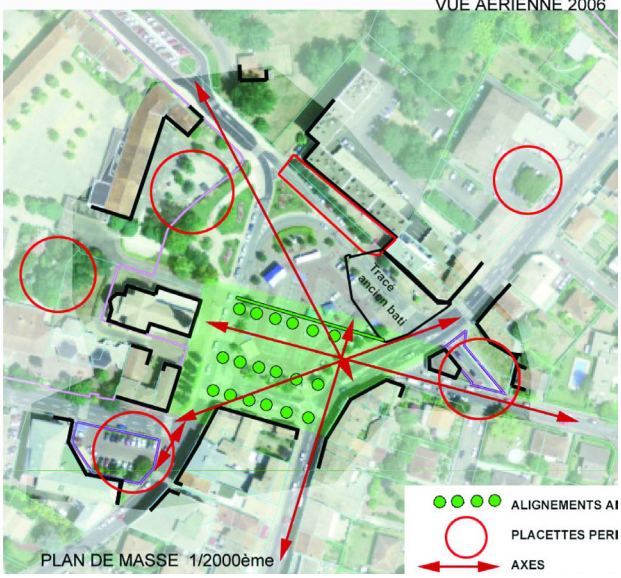

PLAN DE MASSE 1/2000ème

Source : étude Augier / Guéniot / Arcadia / Prieur / Atis

2 | Les enjeux et problématiques urbaines

Reconquérir l'image de la place Roumégoux, tout en préservant les caractères propres du centre-ville

La perception du centre est intimement liée à l'image véhiculée par la place Roumégoux et la séquence urbaine du cours du Général de Gaulle. Ces deux espaces nous renvoient à la représentation classique des centre-bourgs, appuyée par la présence de l'église et son clocher, symbole d'un urbanisme de proximité et porteur de valeurs traditionnelles. Le bourg ancien conserve encore toute sa présence, malgré les opérations de curetage qui ont conduit à redéfinir au cours de l'histoire les limites nord de la place Roumégoux (démolition d'un îlot datant du XIXe siècle).

La composition initiale de la place, judicieusement pensée en son temps, plaçait l'église Saint-Pierre au cœur de la dimension symbolique du lieu. La configuration nouvelle de la place devra révéler le caractère institutionnel du site central de la ville et dotera l'église d'un nouveau parvis, ce dernier se prolongeant vers de nouveaux espaces d'animation commerciale aménagés dans le cadre du futur projet urbain. L'église Saint-Pierre, unique lieu de culte chrétien fait actuellement l'objet d'une réhabilitation et devrait être agrandie afin de répondre aux demandes de la population. Elle établit peu de relations avec son environnement immédiat et souffre d'un manque d'espace, en raison de la proximité des voies circulées, donnant sur le portail. Sur cet aspect, les concepteurs devront apporter des réponses originales afin de restituer un dialogue entre le monument et l'espace public.

L'axe fondateur que constitue le cours du Général de Gaulle est vécu aujourd'hui comme une limite, affaiblissant les liens avec les quartiers Est du centre. L'émancipation des activités commerciales et les besoins fonctionnels croissants liés à l'utilisation de l'automobile (emprises nécessitées par le stationnement, gestion des échanges circulatoires, livraisons...) ont progressivement conduit à favoriser la place de l'automobile, au détriment parfois du piéton et des usages individuels. Sa fonction de carrefour entre différents axes de liaisons est également déterminante. L'enjeu lié à la requalification de la place consiste en partie à redéfinir un nouvel équilibre entre les usages piétonniers et la part consacrée aux déplacements motorisés (redistribution de l'offre en stationnement aux abords du site). Il s'agit de retrouver une polyvalence et un confort d'utilisation qui réponde au mieux aux nouvelles aspirations du citoyen et aux attentes des différentes générations, tout en préservant les fonctionnalités essentielles au maintien des activités commerciales dynamiques en centre-bourg (stationnement, accessibilité routière...).

Le projet urbain à l'étude sur le centre-ville propose de recomposer l'ensemble des fonctions urbaines et tente de réconcilier les différents usages, parfois concurrentiels (fréquentation commerciale et tranquillité, stationnement des véhicules et émancipation des déplacements en modes doux, flexibilité des aménagements et équipements répondant aux usages spécifiques...). Au-delà du renouvellement d'image attendu, les aménagements programmés sur l'espace public renforceront la cohésion d'ensemble et apporteront une nouvelle perception du paysage du centre-ville et par conséquent de ses limites dans la géographie communale. Les actions programmées aux abords de la place s'inscrivent pour la plupart dans l'idée « d'épaissir » le centre-ville, à l'instar

du concept d'axe structurant est-ouest - support d'une mise en tension souhaitée entre le pôle Hôtel de Ville/TCSP et le parc de L'Ermitage.

Intégrer la diversité du cadre bâti et non bâti de l'espace public

L'importance du cours du Général de Gaulle, en tant qu'axe historique de la structuration du territoire (ancienne nationale 10) a déjà été évoqué. Il marque également fortement la morphologie du centre-ville :

- Par les alignements bâtis réalisés le long des linéaires de voiries structurantes, encore très perceptibles dans les rues adjacentes au centre. Ils sont le reflet du caractère traditionnel du centre-ville.

  Ponctuellement des constructions issues de phénomènes de renouvellement urbain, plus ou moins bien maîtrisés, perturbent ces alignements initiaux et génèrent des disparités d'ordonnancement et de volumétrie.

  Certaines démolitions laissent apparaître des délaissés fonciers qui accueilleront de futurs programmes bâtis (ex. du carrefour de la rue des Erables). La frange nord-est de la place Roumégoux est par conséquent à redéfinir dans ses limites construites et paysagères (composition arborée et vocation du carrefour mis en débat dans le cadre du concours).

- D'autre part, aux abords du centre traditionnel ancien de Gradignan, se sont constitués au cours des phases d'urbanisation contemporaines, de nouvelles formes d'habitat, ensembles résidentiels, qui perturbent les alignements de l'avenue.

  Sur cet aspect, le cas de la frange nord de la place Roumégoux (occupé par un ensemble résidentiel contemporain) appelle une redéfinition du statut des espaces en pied d'immeuble (terrasses aménagées sur une marge de recul privée, aujourd'hui perçue comme partie intégrante du domaine public). Le bailleur propriétaire de cet immeuble envisage de restructurer l'occupation du rez-de-chaussée et de conforter l'offre commerciale sur l'orientation nord du site.

Cette diversité morphologique contribue à fragiliser l'identité du centre de Gradignan. Le projet urbain d'ensemble devrait rétablir les continuités bâties sur l'orientation ouest de la place Roumégoux, dans un registre architectural à la fois contemporain et respectueux des caractères contextuels du lieu. Le projet sur le centre-ville devra donc proposer une unité du paysage urbain et permettre une meilleure identification du site.

2.2 | L'aménagement de l'espace public dans la dynamique du projet urbain du centre ville

Prendre en compte les orientations générales du projet urbain d'ensemble

Les concepteurs prendront connaissance du projet urbain engagé sur le périmètre du centre-ville, et piloté par la Communauté Urbaine de Bordeaux en partenariat avec la ville de Gradignan. Cette démarche de projet est actuellement au stade pré-opérationnel et permettra sous peu de préciser les modes opératoires retenus.
Dans ses grandes lignes, ce projet propose une vision élargie du centre-ville, basée sur une densification de l'habitat, l'apport de nouveaux commerces et services, le redéploiement de certains équipements (scolaires et sportifs). Il parie fortement sur la recomposition de la trame des espaces publics, ce qui permettra à la fois de redéfinir les conditions d'accès au centre et de renforcer fortement les pratiques publiques. Dans le dispositif prévu, la place Roumégoux et ses espaces connexes constituent un lieu d'articulation important pour le bon fonctionnement du projet d'ensemble.

Sur le plan stratégique, le projet proposé par l'équipe Augier/Gueniot/Prieur/ATIS conseil (groupement missionné sur les études de maitrise d'œuvre urbaine) s'articule autour de trois principaux thèmes de réflexion :

- la constitution progressive d'une trame d'espaces publics structurante à l'échelle des quartiers de Gradignan qui se croisent au niveau du centre ville ;
- la poursuite de nouvelles continuités réservées aux modes doux, support pour la mise en réseau des espaces verts du centre de la commune ;
- une programmation résidentielle offrant une grande diversité de logements, compatible avec l'implantation de nouvelles activités commerciales et de services en centre-ville...

Le thème de la ville-parc, illustré par une diversité de « situations vertes » (parcs, squares, prés, jardins..) ainsi que par un couvert végétal privé important, guide le parti d'aménagement d'ensemble. Le cours du Général de Gaulle est, quant à lui, renforcée dans sa vocation commerciale. Au croisement de ces deux axes et de ces thèmes, la place Roumégoux se situe au cœur des ambitions du projet urbain.

Le développement du centre de Gradignan nécessite la constitution d'une nouvelle ossature des réseaux pour affirmer la « charpente » du centre ville. Aussi, le projet décline une vision élargie de celui-ci, distribué par une ceinture d'avenues (boulevards et rues), un axe de composition central (cours du Général de Gaulle). L'évolution du potentiel corridor de Transport en Commun en Site Propre est projeté sur une perspective à moyen-long terme.

Plan programme

Les principaux éléments de programme :

Création d'une voie nord/sud entre Larrieu et Lestage
Logements
Commerces et activités
Groupe scolaire
Maison des jeunes
Foyer pour personnes âgées

COMMERCE
LOGEMENT

EQUIPEMENTS:

CPAM / MDSI
MAISON DES JEUNES
GROUPE SCOLAIRE
PERSONNES AGEES
TISSU EVOLUTIF PRIVE
Potentiel de développement de l'habitat et du commerce

Source : Dossier de concertation, projet d'aménagement du centre ville de Gradignan, CUB, 2010

2 | Les enjeux et problématiques urbaines

Un principe de boucles concentriques organisées autour de la place Roumégoux structure le territoire afin de lui conférer une meilleure lisibilité. Ces composantes sont les suivantes :

- un « boulevard vert » qui permet de délimiter l'aire attribuée au noyau central historique. Ce concept de « ring » est par ailleurs au service d'une gestion maitrisée du transit automobile ;
- une boucle verte qui relie les parcs et les équipements « satellites » sur un périmètre plus large ;
- un dispositif de répartition des espaces de stationnement de proximité en limite du centre, répondant à la forte demande des usagers automobilistes ;
- un réseau de venelles et passages qui irrigue le « noyau » du centre-bourg, inspiré de l'urbanisme particulier des quartiers de Gradignan.

Le projet propose une intensification progressive du centre ville en jouant sur les « codes » propres aux bourgs traditionnels (cours, retraits, venelles…) afin définir de nouvelles typologies urbaines, conçues en harmonie avec leur contexte. Il définit une diversité de situations permettant d'imaginer une diversité de types d'habitat. Le soin apporté à la distribution interne des îlots a également pour objectif d'enrichir le vocabulaire des espaces publics et collectifs. Le projet développe ainsi un système d'espaces plantés, de coursives, de traverses reliées. L'ensemble des espaces publics du projet participe ainsi à la cohésion de ce système.

Le projet affirme deux grands axes de cohésion, supports de projets variés, autonomes - prétexte à la requalification des espaces publics existants :

- L'axe des parcs est/ouest ou axe des « deux châteaux » de Laurenzane et de l'Ermitage : cet axe de développement permet de donner plus de « corps »au centre bourg grâce à deux artères à thème parallèles qui se prolongent à l'ouest de la place Roumégoux.
- L'axe « vert » : une artère à vocation d'allée verte (rue des Erables et son prolongement dans le plan de composition du futur quartier). Ce dessin intègre les allées de promenade entre les anciens châteaux et grands domaines du centre élargi.
- L'axe « actif » : il s'agit d'une artère à vocation commerciale (route de Léognan/ Allées des pins) qui s'articule via la nouvelle place de la Poste sur le réseau de venelles du centre-ville avec l'avenue Jean Larrieu. Son rôle consiste également à prolonger la structure plus dense du centre ancien vers le secteur de Laurenzane et de diffuser les pratiques du centre-bourg vers les quartiers sud.
- L'axe historique nord / sud (cours du Général de Gaulle). C'est autour de cet axe très constitué que se cristallisent les activités commerciales du centre-ville. Compte tenu du dynamisme du centre-ville et de l'affluence observée, le cours du Général de Gaulle doit bénéficier d'aménagements permettant de pacifier la circulation automobile et de favoriser les traversées piétonnières aux abords immédiats de la place Roumégoux. Pour répondre à cet objectif, la délimitation d'une zone 30 est envisagée sur la séquence comprise entre la rue des Lauriers et l'avenue de la Libération.

2 | Les enjeux et problématiques urbaines

Les orientations paysagères retenues dans le projet visent à révéler l'offre en espaces verts publics sur le centre et améliorer l'accessibilité depuis les quartiers résidentiels. Ce projet propose la mise en réseau des parcs existants, en s'appuyant sur la constitution d'une nouvelle ossature d'espaces publics. Pour rendre lisible ce système de parc, le concepteur propose la constitution de trois couronnes paysagères distinctes et complémentaires :

- Le parc des lisières, la première couronne :
Le parc des lisères représente un espace d'environ 38 hectares rassemblant les parcs de l'Ermitage, de Laurenzane, du château Poumey, de la fondation Deutsch, du Moulineau et de Mandavit.
Pour relier l'ensemble de ces parcs, plusieurs liaisons paysagères devront être créées. La recomposition complète du patrimoine paysager de ces parcs doit permettre de retrouver l'échelle territoriale des grands domaines au cœur même de la ville. Cet ensemble continu constitue un espace de déambulation unique sur les franges du centre-ville, soit une promenade d'environ 4,5 km. Compte-tenu de la valeur patrimoniale et paysagère de cet ensemble unique, ce continuum peut être considéré comme un véritable parc d'agglomération.

- La promenade des quartiers jardins, la seconde couronne :
Tournée vers le cœur du centre ville, cette deuxième boucle s'appuie sur les entrées intérieures et existantes des parcs de Laurenzane, Poumey et l'Ermitage. Elle fédère une succession de jardins « de poches » implantés dans des situations stratégiques. L'ensemble de ces espaces est connecté par un réseau de venelles vertes. La promenade des quartiers-jardins, représente un parcours de 2.5 km environ. L'ensemble du dispositif s'inscrit dans des logiques de proximité pour les différents quartiers traversés.

- La boucle des espaces de services, la troisième couronne :
Cette boucle s'inscrit comme un espace de transition entre l'espace de la voiture (stationnement) et l'espace du piéton. Ce parcours permettra de relier le cœur du centre ville aux principaux espaces de stationnement distribués en périphérie immédiate de la place Roumégoux.

3 | Objectifs et orientations d'aménagement

Place Roumégoux

Eglise Saint-Pierre

Cours du Général de Gaulle

Abords de la Poste / Venelles

Parking des Augustins

3 | Objectifs et orientations d'aménagement

3.1 | Les objectifs fixés dans le cadre du projet de concours

Les grands objectifs d'aménagement proposés peuvent être présentés selon les principaux espaces publics à traiter :

Pour la place Roumégoux et ses espaces connexes :

- Renouveler l'image identitaire du lieu ;
- Affirmer la valeur emblématique de la place au sein de la trame des espaces publics du centre-ville ;
- Garantir une continuité paysagère et un enchaînement harmonieux avec les espaces publics attenants (venelles, traverses, cours commerciales, etc...) ;
- Favoriser la lisibilité et l'accès futur au TCSP, clarifier les cheminements piétonniers vers les futurs quartiers, le parc de l'Ermitage, le pôle commercial de Laurenzane (axe convivial et continuité commerciale est-ouest) ;
- Intégrer la présence des équipements générateurs de flux ;
- Assurer la cohabitation des différents usages et prendre en compte l'intensité des pratiques attendues sur le site, notamment commerciales ;
- Confirmer les pratiques actuelles, offrir une meilleure polyvalence d'usages et anticiper sur la mutation progressive des fonctions urbaines, dans la perspective des changements opérés avec le projet urbain d'ensemble ;
- Accueillir les activités marchandes et l'installation d'activités temporaires dans de meilleures conditions ;
- Développer la vocation culturelle du lieu, permettre une programmation plus ouverte sur l'événementiel public (forums, fêtes populaires) ou commerciale (marchés thématiques, vide greniers) ;
- Renforcer le confort des espaces en périphérie et anticiper l'extension de terrasses en rive ;
- Valoriser le patrimoine architectural du site et mettre en scène les éléments remarquables (monument aux morts, église Saint-Pierre…), intégrer les l'extension de l'église ;
- Statuer sur la composition végétale de l'espace public et le devenir des plantations existantes ;
- Réorganiser la répartition de l'offre en stationnement sur voirie, en garantissant un meilleur accès aux parkings aménagés en périphérie immédiate du centre, garantir le niveau de l'offre actuelle, etc.

Pour les espaces verts aux abords de l'église (de manière plus particulière)

- Proposer une bonne complémentarité d'usages avec la place Roumégoux (décliner les typologies et vocations souhaitées pour chacun des espaces traités dans le cadre du concours) ;
- Assurer une bonne cohabitation avec les usages résidentiels et les activités attendues en rez-de-chaussée (nature des activités confirmée lors de la remise du programme définitif) ;
- Accompagner les itinéraires de l'axe convivial et améliorer le parcours des usagers vers les équipements et le parc de l'Ermitage ;
- Apporter l'aménité nécessaire à la réalisation d'un lieu attractif et confortable (végétalisation, point d'eau, œuvres artistiques...) qui jalonne le nouvel axe de composition piétonnier composé à l'échelle du quartier ;
- Définir le traitement des interfaces avec les programmes bâtis, à partir de la place et des avenues concernées ;
- Mettre en valeur le chevet et la nef de l'église Saint-Pierre ;
- Assurer les fonctions de bassins de régulation des eaux de pluie (fonctionnement provisoire lors des événements pluviaux), etc.

Pour le parking des Augustins :

- Améliorer la lisibilité et adapter la répartition de l'offre en stationnement ;
- Clarifier les itinéraires automobiles par la création d'une nouvelle liaison entre la rue de Loustalot et l'avenue de la Libération (disposition permettant d'alléger les échanges circulatoires au niveau de la place Roumégoux). Cet itinéraire devra bénéficier d'un traitement de type « zone partagée » pour répondre à l'intensité des pratiques piétonnes ;
- Concevoir un nouveau carrefour au droit de la rue de Loustalot (Emprises Réservées au PLU) ;
- Qualifier les limites paysagères de cet espace et offrir un ombrage adapté au stationnement des véhicules ;
- Aménager les itinéraires piétonniers adaptés, venelles etc..

Pour le cours du Général de Gaulle :

- Conforter les pratiques piétonnières longitudinales et d'une rive à l'autre, sécuriser les traversées (statuer sur la création d'une zone pacifiée et l'aménagement éventuel de plateaux surélevés) ;
- Traiter les seuils de la place Roumégoux et du parking des Augustins ;
- Intégrer les parcours deux-roues et clarifier les itinéraires ;
- Assurer l'arrêt et le stationnement des véhicules, ainsi que la fluidité du trafic, gérer les arrêts de bus ;
- Garantir les livraisons et la desserte des activités en frange du cours ;

- Organiser les échanges circulatoires, établir une meilleure lisibilité des carrefours (intersections avec les rues de Loustalot, Lestage ;
- Valoriser les pieds d'immeubles et conforter les activités commerciales en rive ;
- Mettre en valeur les éléments du paysage bâti et végétal ;
- Tester la possibilité d'aménager ponctuellement quelques places de stationnement linéaire le long du cours du Général de Gaulle (prioritairement pour les PMR, sous réserve de faisabilité, compte tenu des contraintes dimensionnelles observées), ainsi que des espaces de livraison mutualisables,

Pour les abords de la Poste (allées des Pins, route de Léognan) :

- Concevoir un nouveau parvis lisible pour la Poste ;
- Réorganiser les échanges circulatoires ainsi que la gestion des flux montants et descendants ;
- Aménager de nouveaux espaces de stationnement sous forme d'un mail planté ;
- Traiter les accroches de ce nouvel espace public avec le parking public arboré au droit de la Poste, assurer les livraisons et manœuvres des fourgons postaux ;
- Veiller à la qualité des continuités avec les espaces commerciaux récemment aménagés (venelles publiques et cours privatives), etc...

3.2 | Affirmer la valeur symbolique de la place Roumégoux et sa polyvalence d'usages

D'une manière générale, la place Roumégoux doit être traitée de façon unitaire, en minimisant l'impact visuel des emprises circulatoires, tout en favorisant les pratiques piétonnes de rives à rives. Lieu d'interfaces avec le projet urbain, les continuités doivent être traitées avec le plus grand soin. Un point particulier concerne la prise en compte du nivellement général de l'espace public : la place accuse un dénivelé qui nécessitera des aménagements adaptés (emmarchements, gestion de pentes douces, pas de mules, etc). Cette contrainte doit être prise en compte dès l'amont du projet, plus particulièrement pour la délimitation des espaces à usage spécifique (terrasses et contre-terrasses, parvis accueillant des chapiteaux, étals...).

L'objectif global de la ville est de proposer un espace doté des qualités de confort et d'usage qui satisfasse à la fois les besoins des usages quotidiens (flânerie, rencontres, fréquentation commerciales, stationnement et dépose...) mais également qui puisse répondre aux activités événementielles qui rythment la vie collective de Gradignan (commémorations, marchés thématiques, spectacles de plein air...).
Les maîtres d'œuvres s'attacheront plus particulièrement à trouver une parfaite complémentarité des aménagements proposés sur l'espace central : qu'il s'agisse au niveau des équipements programmés sur la place Roumégoux mais également avec l'espace aménagé au pied du chevet de l'église Saint-Pierre dont la vocation devra être confirmée (square, jardin, etc).

Ces espaces devront être facilement appropriables pour l'ensemble des publics attendus (approche multi-générationnelle souhaitée compte tenu de la présence affirmée des seniors ou des jeunes enfants, résidents de Gradignan, populations des communes riveraines et plus largement de l'agglomération qui effectuent des achats en centre-ville ou qui sont susceptibles de déplacer lors des manifestations publiques...).

La fonction d'interface que jouera la place Roumégoux dans l'organisation future de l'armature commerciale du centre-ville,destinée à évoluer de manière significative, guidera les concepteurs quant au parti global d'aménagement (confort des cheminements, lisibilité du site, niveau d'accessibilité générale pour l'ensemble des modes de déplacements...).

Toutefois l'espace central doit pouvoir recevoir :

- Un lieu d'accueil dans un environnement végétal structurant et de qualité (bancs, fontaine et équipements). Les concepteurs devront réfléchir sur un concept de jardins, complémentaires aux terrasses ombragées souhaitées en rives ;
- Un espace réservé aux activités temporaires, lesquelles induisent un certain nombre d'équipements techniques et sanitaires (bals et concerts, petits marchés thématiques, expositions, salons de plein air...). Il est précisé que le marché hebdomadaire de la ville est maintenu pour l'instant sur un autre site, à proximité du centre-ville (rue de Rochefort, en façade du cours du Général de Gaulle) ;
- Parmi les espaces à polyvalences souhaités, il est prévu de réserver une aire de stationnement dont la capacité souhaitée est estimée à environ 67 places (contingent à confirmer). Cette surface devra être facilement mobilisable lors des animations festives et autres activités temporaires.

Par ailleurs, la composition de l'espace public permettra une adaptation dans le temps et dans l'espace :

- Flexibilité d'usage dans le rythme quotidien et hebdomadaire de l'emprise affectée aux manifestations ;
- Possibilité d'utiliser l'espace pour des manifestations publiques appelant un plus grand nombre de visiteurs (ex. : fête de la musique). Ces activités requièrent pour certaines l'installation de chapiteaux ou de stands. Il conviendra par conséquent de prévoir l'ensemble des sujétions techniques pour garantir la pérennité des aménagements et leur flexibilité d'utilisation. Il est également souhaitable de définir les emplacements de ces différentes activités, afin de permettre une bonne cohabitation des usages sur la place ;
- L'accueil des cérémonies patriotiques autour du monument aux morts actuellement implanté à l'angle nord-ouest de la place. Les concepteurs auront la possibilité de déplacer le monument commémoratif, si le parti d'aménagement le nécessite ;
- Les propositions d'aménagement doivent également intégrer les différentes conditions nécessaires au déroulement du culte et aux diverses manifestations publiques qui ont lieu dans l'église. Il s'agit principalement de l'accueil des

cortèges cérémonieux (mariages, enterrements, etc.) en intégrant les contraintes de stationnement provisoire associées, le programme d'extension de cet équipement, dans le respect des conventions liturgiques.

Le nouvel aménagement de la place devra assurer la cohabitation des différents usages et activités pratiqués sur le site dans de meilleures conditions de confort, de sécurité, de fonctionnalité et de performance. Il sera nécessaire de réfléchir aux modalités d'équipement et de répartition en termes de mobiliers urbains. L'aménagement de l'espace public devra être conçu de manière à dégager au minimum 50 % de la place Roumégoux pour les évènements publics et manifestations.

Les mobiliers d'accueil et d'agrément seront également privilégiés. L'installation d'une fontaine pourra faire l'objet d'une création spécifique (œuvre artistique). Dans le souci de permettre une plus grande polyvalence, le concept de « fontaine sèche » (jets d'eau affleurants et verrouillables selon les besoins) pourra être exploré. L'installation d'un kiosque à l'angle nord-est de la place Roumégoux pourrait être proposé, en fonction du parti d'aménagement global défendu par le concepteur. Sa fonction reste toutefois à préciser (manège d'enfants, musique, information municipale, journaux, etc.).

Concernant les activités en pieds d'immeubles, les fonctions urbaines implantées en limite de la place sont susceptibles d'évoluer dans le temps et de s'enrichir. S'agissant des terrasses sur la place Roumégoux, il est permis d'envisager d'éventuelles demandes de créations ou d'extension à terme. L'installation des terrasses et contre terrasses sur le domaine public n'est pas, par conséquent figée, compte tenu des capacités d'évolution des immeubles en frange de l'espace public et des programmes en cours de définition au niveau du projet urbain.

Dans le cadre du concours, Il s'agira de prévoir et d'anticiper sur l'évolution des demandes en matière d'occupation du domaine public. Les concepteurs intégreront cette donnée dans une démarche globale d'organisation de l'espace public. La limite d'occupation n'est pas à priori définie, mais sera pensée en fonction des contraintes d'accessibilité, d'ensoleillement et des limites d'occupation accordées aux différentes activités temporaires sur le parvis ou l'espace de stationnement polyvalent.

L'installation de terrasses sur la place Roumégoux sera traitée dans le respect des points suivants :

- Veiller à une cohabitation harmonieuse entre les différents usages sur l'espace public (croisement avec les flux piétonniers, les voies de circulation banalisées) ;
- Proposer un principe d'extension flexible, adaptable à la fois aux saisons et à la variation de fréquentation du site ;
- Offrir les dispositions nécessaires à l'exploitation de ces espaces (délimitations matérialisées, principes de protection solaire, réseaux divers : fluides, énergie électrique, etc.) ;
- Favoriser les orientations ensoleillées (selon les cas de figure) ;

- Anticiper sur la qualité de l'éclairage public, afin d'assurer notamment une appropriation nocturne de la place, etc…

Enfin, la configuration nouvelle de la place devra révéler le caractère symbolique du site central de la ville. La configuration actuelle de la place Roumégoux n'offre pas de réel parvis à l'église, qui permettrait de mieux intégrer le monument à son contexte urbain. Cet édifice représente un patrimoine intéressant dont il conviendra de restituer la présence et la mise en scène, de jour comme de nuit. Sur le plan symbolique et pour mieux répondre aux pratiques cultuelles, l'aménagement de l'espace donnant sur le portail devra faire l'objet de propositions détaillés et compatibles avec le plan d'accessibilité (voie banalisée en périphérique ouest de la place à considérer). Les espaces interstitiels situés entre l'église et les équipements attenants (localisés en bordure de l'avenue Larrieu) feront aussi l'objet d'une réhabilitation.

3.3 | Offrir une nouvelle identité au cours du Général de Gaulle

La consolidation et l'affirmation des liens entre les quartiers et le centre-ville constituent l'un des enjeux majeurs du projet urbain de Gradignan. A ce titre, l'aménagement de cet axe linéaire participera à la mise en relation du futur quartier prévu au projet urbain avec les secteurs résidentiels de Laurenzane. La collectivité souhaite par ailleurs revaloriser cette séquence majeure du centre-ville et offrir une nouvelle identité urbaine. Le projet devra parvenir à concilier les différentes pratiques circulatoires et déambulatoires et favoriser ainsi une plus large appropriation du cours par l'ensemble des citadins et une dynamisation du commerce. Il s'agit d'un espace fortement pratiqué sur la partie centrale du site, en raison de la concentration des commerces et services, de la présence des arrêts de bus.

Caractérisé par la densité des commerces et services de proximité, cet axe joue un rôle majeur dans l'organisation des déplacements communaux. Sa forte attractivité commerciale nécessite que l'on accorde une attention particulière à la gestion des traversées. La création de places de stationnement longitudinales paraît à priori compromise en raison de l'étroitesse du cours. Toutefois, il est peut-être possible d'entrevoir la réalisation de quelques places spécifiques (PMR). La consolidation des pratiques commerciales et déambulatoires le long de ce cours est donc une condition essentielle pour élargir l'effet de centralité.

Il s'agira par conséquent d'affirmer la vocation piétonnière du site, le traitement du cours du Général de Gaulle devant être compatible avec un confort, une sécurité et une lisibilité maximale pour les piétons. Ces interventions s'effectueront dans le souci d'assurer, par ailleurs, une bonne fluidité du transit local pour les automobilistes, les transports en commun et les cyclistes, compte tenu de l'importance que revêt cet espace public dans le réseau des itinéraires de l'agglomération.

Considérant l'étroitesse du profil en travers observée par endroits (gabarit quasi constant sur la séquence la plus centrale), le partage de l'espace public entre les différentes catégories d'usagers devra être étudié avec attention, notamment pour l'accessibilité et le confort d'usage des personnes à mobilité réduite. Les parcours deux roues feront l'objet d'une insertion sur chaussée. Les concepteurs seront libres de s'exprimer sur le partage du profil, sous réserve de respecter les principes fonctionnels (parcours deux-roues, tourne-à-gauche, zone d'arrêt éventuelles sur chaussée, etc…) fixés dans le Schéma Fonctionnel des Déplacements qui sera remis lors du lancement de la seconde phase du concours.

Sur le plan paysager, la séquence nord du cours pourra bénéficier de nouvelles plantations (sous réserve de faisabilité technique). Enfin, cet axe est très certainement amené à remplir les fonctions de lien pédestre avec les sites que sont le prieuré de Cayac (ancien hospice pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle) ou la vallée de l'Eau Bourde (« fil vert » et principal axe de découverte des espaces verts communaux). Une évocation de ces éléments du patrimoine communal pourrait être recherchée par les concepteurs (initiative libre d'interprétation).

3.4 | S'inscrire dans une politique communale et communautaire d'harmonisation du paysage de l'espace public

Les concepteurs devront s'inscrire dans une stratégie d'harmonisation des traitements des espaces publics de l'agglomération bordelaise et en particulier de la ville de Gradignan dans un souci de cohérence, d'économie et de pérennité des aménagements. Les grands objectifs sont les suivants :

- Opter pour un vocabulaire d'aménagement cohérent à l'échelle du centre-ville, intégrant les espaces aujourd'hui réalisés et dont la pérennité paraît acquise (venelles, cours commerciales), les espaces publics réalisés dans le cadre du projet urbain ainsi que les programmations communautaires sur les espaces de voirie courants. Cet objectif vise à favoriser plus globalement une logique d'harmonisation des espaces publics à l'échelle communal et plus largement communautaire (déclinaison d'une écriture cohérente sur les espaces publics emblématique de l'agglomération) ;
- Concevoir la mise en scène nocturne de l'espace public en veillant à bien articuler la dimension emblématique du lieu et ses pratiques quotidiennes ;
- Veiller à la pérennité des aménagements et minimiser les charges d'exploitation future pour les services publics gestionnaires (souhait en faveur d'une politique de gestion rationnelle et économe).

Les concepteurs se référeront d'une manière générale au « Guide d'aménagement des espaces publics communautaires » (document versé au porter à connaissance du dossier qui sera remis aux candidats admis à concourir). Ce document fixe les principales recommandations en matière d'aménagement urbain. Il sera nécessaire de prendre en compte les choix et les orientations déjà retenus par la ville pour ce qui concerne le mobilier urbain, l'éclairage et les plantations.

3.5 | L'approche environnementale préconisée

Les aménagements des espaces publics devront être réalisés selon une démarche environnementale, à l'instar des programmes mise en œuvre sur le projet urbain du centre-ville.

Sept objectifs programmatiques sont proposés aux candidats (et pourront être précisés dans le programme définitif du concours) :

- la relation avec l'environnement urbain ;
- la relation avec l'environnement naturel et la conception des espaces plantés ;
- les déplacements urbains et les transports ;
- la gestion des eaux et les matériaux de construction ;
- un chantier à faibles nuisances ;
- le choix des procédés et des matériaux de construction ;
- la concertation et la sensibilisation du public.

Plus particulièrement, il sera recherché une réduction des nuisances lors du chantier (nuisances sonores, tri sélectif des déchets). Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux de chaussée et les revêtements des places et rues, afin de minimiser les nuisances sonores, faciliter les opérations de nettoyage et garantir une bonne réparabilité des matériaux. Le réemploi de matériaux recyclés (issus éventuellement de l'existant) pourra être proposé. Les approvisionnements locaux seront privilégiés.

Le projet devra s'inscrire dans un schéma d'ensemble d'économies des énergies et des ressources naturelles. Les matériels employés pour l'éclairage fonctionnel et la mise en lumière des espaces publics devront satisfaire les objectifs d'économie recherchés. Le choix des essences d'arbres et autres espèces plantées ou semées se fera en prenant en compte les coûts d'entretien, la pérennité climatique ainsi que les économies d'eau réalisées. Les essences endémiques seront privilégiées dans la mesure du possible.

4 | Les prescriptions particulières

4 | Les prescriptions particulières

4.1 | L'adaptation du plan local de circulation et les dessertes bus

Dans le cadre du projet, le plan de circulation sur la place Roumegoux et ses espaces contigus devrait évoluer. Il a pour objectif de « pacifier » au maximum les circulations et de garantir de meilleures conditions de pratiques pour les piétons et les cyclistes, dans une logique de promotion des pratiques de proximité. Dans le cadre de sa politique d'aménagement des espaces publics, la commune projette de poursuivre parallèlement le maillage de son réseau de parcs et jardins, tout en renforçant les itinéraires tranquilles à usage des piétons et des deux-roues. De la même manière, l'organisation des déplacements automobile et l'accès aux fonctions du centre-ville depuis les quartiers périphériques seraient réorganisés afin de gagner en lisibilité. Ce schéma de déplacement doit permettre aussi de maintenir de bonnes conditions d'accessibilité automobile aux différents parcs de stationnement répartis sur le site, tout en dissuadant l'intrusion du transit inter-quartiers au cœur de la place Roumégoux.

Sur le plan de l'organisation des dessertes de transport en commun, le site est actuellement desservi par deux lignes de bus. Les arrêts existants aujourd'hui sur le cours du Général de Gaulle seront maintenus mais pourront être repositionnées selon la configuration des aménagements proposés.

Une attention particulière sera demandée quant au choix et au positionnement des équipements et mobiliers des arrêts bus qui devront prendre en compte l'intensité des pratiques sur le centre-ville. D'une manière générale, les arrêts de bus s'effectueront sur chaussée.

Les concepteurs se référeront pour cela aux aménagements types proposés par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il conviendra d'intégrer les contraintes de nivellement entre trottoir et chaussée de manière à faciliter l'accès aux autobus pour les personnes à mobilité réduite.

Accessibilité des riverains
Le projet devra permettre l'accessibilité publique et privée nécessaire à l'activité, au fonctionnement et à la sécurité de l'ensemble des bâtiments et des équipements riverains. Un document de « Synthèse des contraintes en rive » versé au programme de concours, traduira l'état des différentes servitudes d'accès existantes aux immeubles et commerces donnant sur les espaces publics à traiter. Les contraintes d'occupation provisoire y seront également mentionnées (livraisons, terrasses, publicité sur voie publique….).

4.2 | La gestion du stationnement, des arrêts et des livraisons

De manière générale, Il sera demandé dans le cadre du concours :

- d'accueillir au mieux les différents modes de déplacements (VP, vélos, TC…), l'insertion des deux roues se faisant sur la chaussée (pour le cours du Général de Gaulle), hormis pour les espaces à dominante piétonnière ;
- d'offrir la meilleure lisibilité à l'ensemble des fonctions à venir (itinéraires, offre en stationnement sur voirie, jalonnements), condition nécessaire au bon fonctionnement des espaces publics ;
- d'assurer la desserte de l'ensemble des fonctions présentes sur le site (livraison des commerces et services, banques, servitudes privées, garages...) et l'accès aux services publics (pompiers, nettoyage, maintenances diverses), etc.

Le stationnement de surface

De manière à éviter le stationnement illicite sur la place Roumégoux, des mesures de protection physique devront être imaginées en limitant, autant que faire se peut l'impact de dispositifs de protection de types potelets ou bornes basses sur le paysage urbain. Des artifices de nivellements pourront toutefois être proposés (bordures hautes, emmarchements filants...), sous réserve de ne pas entraver le confort des cheminements piétons et la fluidité des itinéraires deux-roues.
Le nombre de places donné dans le programme fonctionnel des déplacements devant être respecté au mieux. Dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble, la ville de Gradignan s'est engagée à respecter le niveau de l'offre actuelle en stationnement globalement comptabilisée sur le centre-ville. Afin de répondre aux nouvelles exigences de confort tendant à limiter l'impact de l'automobile sur le fonctionnement du centre-bourg, la stratégie retenue par la ville consiste à déconcentrer les aires de parkings sur les espaces périphériques à la place Roumégoux. L'enjeu réside donc dans la bonne gestion du plan d'accessibilité et la qualité des cheminements piétonniers assurant l'interface entre les différentes fonctions urbaines du centre-ville (parkings et espaces publics, services, équipements, logements...). La répartition préférentielle des différents contingents de places sera confirmée lors de la remise du dossier final. S'agissant de l'aménagement de l'espace central, il est prévu de conserver une aire de stationnement lisible et adaptée aux pratiques commerciales (sur la zone nord de la place). Cet espace devra être polyvalent et mobilisable pour les manifestations publiques occasionnelles.

Le stationnement des deux-roues

Concernant le stationnement des deux-roues, le principe est de consolider l'offre actuelle sur le centre-ville. Des places (également distribuées le long du cours du Général de Gaulle) répondront notamment aux besoins liés aux services de proximité. Des aires de stationnement spécifiques devront être réservées au droit des principaux équipements publics (arceaux a minima à implanter aux abords de l'Eglise et à la Poste). Des capacités d'extensions seront prévues dans les futurs aménagements. La station de « vélos V3 » (offre de cycles en libre service, gérée par Communauté Urbaine de Bordeaux) sera maintenue sur site.

L'accès aux convoyeurs de fonds
Plusieurs établissements bancaires sont identifiés aux abords de la place Roumégoux. Ces derniers doivent bénéficier d'un espace spécifiquement réservé aux convoyeurs de fonds. Il est proposé de mutualiser au mieux les places dédiées aux fourgons blindés pour les différents établissements bancaires. Ces emplacements seront traités de manière banalisée sur trottoirs et protégés par des bornes escamotables. Le cas échéant, ils seront traités sur chaussée.

4.3 | Le traitement des sols

Les concepteurs se réfèreront à la qualité et à la nature des aménagements urbains réalisés aux abords immédiats des espaces publics à réaménager. Compte tenu de l'ampleur des travaux programmés, la collectivité souhaite encadrer les choix de matériaux de sols, dans un souci d'harmonie et de rationalité, tant d'un point de vue architectural et paysager que technique.

A ce titre, le Guide d'Aménagement des Espaces Publics Communautaires sera versé au dossier de concours. Ce document sert de référence en matière de prescriptions sur les espaces nouvellement créés ou réaménagés. Les concepteurs s'appuieront sur ce document, dans la mesure du possible. Toutefois, si le parti d'aménagement le requiert, il est possible de proposer de nouveaux matériaux, à condition de respecter les différents critères techniques et de performances dictés par le document. Cette contrainte découle des objectifs qualitatifs recherchés, afin de parfaire l'image « unitaire » du centre-ville et de consolider l'identité visuelle du paysage urbain au travers des sols.

Il sera demandé aux concepteurs d'apporter un soin particulier au traitement des continuités entre les différentes interventions réalisées à ce jour, les raccordements et interfaces devant être traités avec soin. Compte tenu de l'importance que revêtent ces différents projets dans le paysage du centre-ville, il sera demandé de tenir compte plus particulièrement de la répartition des teintes, des calepinages et appareillages de sol. Les dispositifs retenus sur la place Roumégoux devront répondre notamment aux exigences esthétiques et fonctionnelles attendues sur ce type d'espace, à la fois emblématique et fortement sollicité dans ses usages. Une attention devra être portée quant aux conséquences économiques, fonctionnelles et d'exploitation liées à ces choix (voir objectifs de « développement durable »). Pour l'ensemble des matériaux qui seront proposés, les contraintes posées par la maintenance des revêtements de surface devront être minimisées (résistance mécanique, chimique et hydrocarbures, faible porosité et limitation des salissures, simplification des interventions sur réseau, compatibilité avec le développement racinaire des plantations, etc.).

4 | Les prescriptions particulières

Pour faciliter l'exploitation et la maintenance des aménagements à l'échelle de la ville, les propositions des concepteurs devront respecter les directives portées au cahier des charges définitif du concours et en particulier le Programme Technique et Fonctionnel qui sera remis par les services communautaires, en charge de la maintenance technique des espaces publics.

4.4 | Le choix des mobiliers urbains

Les concepteurs feront une proposition d'organisation des différents mobiliers pour équiper les espaces publics du centre ville. Cette proposition se fera dans le soucis d'harmoniser les différentes gammes de mobiliers urbains utilisés par la ville de Gradignan.

Les concepteurs se référeront aux lignes de mobiliers urbains employées actuellement sur le territoire communal et notamment sur le site du Prieuré de Cayac, en cours d'aménagement. Pour ce qui relève des règles d'implantation, le projet devra également se référer aux recommandations techniques et architecturales contenues dans le Guide des Aménagements des Espaces Publics Communautaires.

Il s'agit notamment de préciser les modèles sur les catégories suivantes :

- Du mobilier d'accueil, de confort et d'agrément (bancs, corbeilles, bornes fontaine, sanisettes, etc.). La combinaison de bancs et de chaises ancrées sera privilégiée. Les besoins en corbeilles seront à définir ;
- Du mobilier de protection (potelets, barrières, bornes, etc.). Les potelets seront privilégiés dans l'optique de minimiser l'utilisation de bordures hautes et d'éviter l'emploi de plots, particulièrement accidentogènes. Les barrières de protection sont autorisées mais devront être utilisées avec parcimonie ;
- Des mobiliers de services (cabines téléphoniques, boîte aux lettres, stationnement vélos, horodateurs, information municipale et touristique etc.) ;
- Du mobilier d'éclairage de la voirie et des espaces piétonniers ;
- Des mobiliers de signalisation réglementaire et de jalonnement qui restent de compétence communautaire, etc.

Les propositions concernant ces deux dernières catégories prendront plus particulièrement en compte les contraintes de sécurité et de visibilité.

Les couleurs et matières employées feront l'objet d'une réflexion particulière et seront présentées sous forme d'une palette couvrant l'ensemble des revêtements et équipements implantés sur le domaine public.

4.5 | Les plantations et le vocabulaire paysager

Les concepteurs auront toute liberté pour s'exprimer sur le traitement végétal des espaces publics. Toutefois, il est souhaitable de réserver un dégagement de la perspective centrale sur l'église Saint-Pierre. L'enjeu du projet réside notamment dans la reconfiguration des limites spatiales de la place Roumégoux et du parking des Augustins. Les concepteurs auront à réfléchir sur une nouvelle interprétation des compositions végétales de la place Roumégoux et notamment son accroche aux voies structurantes du réseau. Plus généralement, il est attendu des réponses adaptées afin de clarifier la perception et le statut du domaine public.
Le traitement paysager du parking existant aux abords de la Poste (raccordé au futur mail planté) pourra faire l'objet de propositions. Il est néanmoins souhaité de renforcer la présence des sujets plantés sur les principaux espaces publics. Une végétalisation en périphérie de l'église sera également recherchée.

Les espace publics traités dans le cadre du concours comportent pour la plupart différents types d'arbres. Aucun d'entre eux n'est actuellement classé en Espace Boisé à Conserver au Plan Local d'Urbanisme. Pour affiner la connaissance des plantations sur site, une étude phytosanitaire sera remise dans le dossier de concours (sous réserve de validation).

Les concepteurs préciseront les essences utilisées, ainsi que l'âge de plantation des différents sujets. Pour les arbres plantés en pleine terre, ils devront prendre en compte les différentes contraintes induites par la présence des réseaux :

- Mise en place d'un volume de terre végétale suffisant (2 m x 2 m, sur 1,50 m de profondeur dans la mesure du possible), couches drainantes incluses (mélange terre/pierre pour les fosses) ;
- Drainage des fosses et protection contre les eaux de ruissellement lors des opérations de nettoyage ;
- Système d'ancrage et de protection verticale et horizontale des arbres ;
- Système d'arrosage intégré, etc.

4.6 | Les équipements complémentaires et superstructures, pérennes et provisoires

Hormis les éléments de programme fonctionnels et ceux qui relèvent de l'aménagement de l'espace public, certains équipements seront à programmer à l'occasion du projet. Les données connues, quantitatives et techniques seront précisées dans le porter-à-connaissance du dossier de concours.

Peuvent être envisagés :

- l'accueil de stands, kiosques et installations liés à des manifestations régulières ou exceptionnelles (spectacles, événements patrimoniaux, etc…) ; les concepteurs devront répondre techniquement sur les solutions permettant l'ancrage de mats et tirants nécessaires à l'installation des stands et chapiteaux souhaités par la ville ;
- l'installation de nouvelles toilettes publiques ;
- la création éventuelle d'un kiosque (évoqué ci-avant) ;
- les supports liés à l'affichage municipal et associatif ainsi que ceux destinés aux informations touristiques ;
- l'implantation de mâts utilisés lors des commémorations patriotiques et d'éventuelles réceptions officielles (ex: jumelages).

Les émergences et superstructures programmées devront être conçues ou réservées dans le souci de minimiser l'impact visuel et physique (pour les éléments permanents) et dans l'optique de faciliter le confort des pratiques piétonnes (pour les installations éphémères). La répartition de ces différents objets devra être organisée sous forme de sous-ensembles flexibles, dans une logique de complémentarité de services. Les espaces libres réservés à l'accueil de stands ou d'installations démontables permettront un large éventail d'activités diversifiées. Cette flexibilité d'usage conduit à bien étudier les différentes configurations d'occupation, répondant aux programmes festifs et événementiels de la Ville (qui seront précisés dans le programme final de la consultation).

4.7 | L'éclairage fonctionnel et la mise en lumière scénographique

Deux aspects liés à l'éclairage seront à traiter dans le cadre du projet : d'une part l'éclairage fonctionnel des espaces de déplacement et ceux réservés aux piétons, d'autre part la mise en scène nocturne du site. Pour la conception du projet lumière, les concepteurs se baseront préalablement sur les préconisations apportées par la Ville et les suggestions éventuelles de mise en valeur du cadre architectural. Il sera demandé d'évaluer le niveau de consommation énergétique sur l'espace public et la durée de vie des matériels employés. Les matériels équipés de leds seront employés dans la mesure du possible, selon le niveau d'éclairement requis.

4 | Les prescriptions particulières

Le projet d'éclairage demandé dans le cadre du concours doit intégrer la mise en valeur des édifices présents. Certains éléments remarquables composant les façades des espaces publics (bâtiments institutionnels, ensembles architecturaux) pourront également être soulignés. Il en va de même pour l'éclairage de l'église et la mise en valeur des espaces aujourd'hui perçus « en marge » (chevet et façade sud). L'objectif du projet d'éclairage est de fixer les principes de conception et les solutions de mise en œuvre, afin d'assurer une cohérence d'ensemble, destinés aux diverses interventions prévues sur le long terme.

L'éclairage des axes sera préférentiellement traité sous forme de potences, afin d'alléger l'encombrement des trottoirs (en limitant l'incidence des mâts d'éclairage). Les éclairages de sols sont autorisés sous réserve d'une gestion pérenne des équipements proposés.

Concernant la mise en scène des immeubles remarquables, les propositions des concepteurs distingueront deux niveaux d'intervention :

- L'éclairage des élévations, diffusé depuis les espaces périphériques ;
- L'éclairage rapporté directement en façade des immeubles particuliers ou des monuments : il est principalement destiné à renforcer la mise en scène de certains éléments architecturaux particuliers, mais l'installation doit techniquement être envisagée sur les édifices. La mise en œuvre de ces équipements peut dépendre d'une part de l'avancement des programmes de travaux dépendant d'autres maîtres d'ouvrages. D'autre part, il convient de préciser que ces interventions sont généralement soumises à l'approbation des propriétaires.

Il appartiendra par conséquent aux équipes d'intégrer dans le projet les options techniques capables de répondre à ces exigences, et notamment de dissocier clairement dans les propositions ce qui relève de l'éclairage fonctionnel de l'espace public et de la mise en valeur nocturne ou scénographique du site.

4.8 | La collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères est de compétence communautaire. Le principe adopté sur la place Roumégoux et le long du cours du Général de Gaulle repose sur l'utilisation de conteneurs individuels et de bacs collectifs. A ce jour, il n'est pas prévu de faire évoluer le mode de collecte en vigueur.

Toutefois, l'installation d'un point de tri sélectif est souhaité sur le parking des Augustins. Les concepteurs auront à traiter l'insertion architecturale de cet équipement et veilleront à la prise en compte des différents réseaux existants ou déplacés dans le cadre du projet. Ils intégreront notamment les contraintes liées à l'accessibilité du camion chargé de la collecte (véhicule type gabarit pompier).

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n°1 BP 71 - F-33041 Bordeaux Cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org | www.aurba.com

© aurba | Décembre 2010